



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quatrième session

184 EX/1 Prov. Rev.

PARIS, le 2 avril 2010
Original anglais/français

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE RÉVISÉ

Point	Titre	Référence	Document
1	ORDRE DU JOUR ET CALENDRIER DES TRAVAUX	Article 5 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	184 EX/1 Prov. Rev. 184 EX/INF.1 Prov. Rev. 184 EX/INF.3
2	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 182^e ET 183^e SESSIONS	Article 23, paragraphe 3, du Règlement intérieur du Conseil exécutif	182 EX/SR.1-15 183 EX/SR.1-2
3	Rapport de la Directrice générale sur l'application de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	Article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	184 EX/PRIV.1 184 EX/INF.13
	La Directrice générale consulte les membres du Conseil exécutif sur la structure du Secrétariat et traite avec eux certaines questions concernant les membres du personnel de la classe D-1 et de rang supérieur.		
	POINTS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN RAPPORT		
4	Rapport de la Directrice générale sur l'exécution du Programme et budget et sur les résultats obtenus au cours de l'exercice biennal précédent (2008-2009 – 34 C/5) (projet de 36 C/3)	Article VI.3 (b) de l'Acte constitutif 162 EX/Déc., 3.1.3 33 C/Rés., 92 176 EX/Déc., 29 34 C/Rés., 89 179 EX/Déc., 4 179 EX/Déc., 21 181 EX/Déc., 9	184 EX/4 – Projet de 36 C/3 184 EX/INF.10 (<i>Aperçu de la coopération avec les PEID en 2008-2009</i>) 184 EX/INF.11 (<i>Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine</i>) 184 EX/INF.14 (<i>Données budgétaires concernant les neuf plates-formes intersectorielles thématiques mises en œuvre en 2008-2009</i>) 184 EX/INF.15 (<i>Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique</i>)
	Ce rapport de la Directrice générale est destiné à informer le Conseil exécutif des activités de l'Organisation en 2008-2009. Il expose les principaux éléments concernant l'exécution des grands programmes au cours de l'exercice correspondant au document 34 C/5, à savoir 2008- 2009, en mettant en exergue les principales réalisations et les principaux défis constatés dans tous les grands programmes de l'UNESCO et les activités de l'ISU.		

Point	Titre	Référence	Document
4 (suite)	<i>Rapports analytiques des directeurs/chefs de bureaux nationaux et de bureaux multipays sur la contribution de l'UNESCO aux exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies et résultats obtenus</i>		184 EX/4 Add.
5	Rapport de la Directrice générale sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures (<i>voir annexe pour le contenu</i>)	169 EX/Déc., 4.3 175 EX/Déc., 23	184 EX/5 et Addenda 184 EX/INF.7 (<i>Compte rendu de la Table ronde sur le thème : Coopération Sud-Sud/ financement dans le domaine de l'éducation : défis et opportunités</i>)
	Ce rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil et la Conférence générale à leurs sessions antérieures ; il porte essentiellement sur les questions indiquées à l'annexe.		
6	Rapports de la Directrice générale sur d'autres points spécifiques (<i>voir annexe pour le contenu</i>)		184 EX/6 Partie I et Add. et Parties II à VIII
7	Rapports des organes directeurs des instituts de catégorie 1		
	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) sur les activités de l'Institut	30 C/Rés., 44 Article V.1 (e) des Statuts 182 EX/Déc., 19	184 EX/7
	Ce rapport rend compte des principales activités et décisions stratégiques mises en œuvre par l'ISU depuis la présentation de son dernier rapport au Conseil exécutif à sa 182 ^e session.		
	Décision proposée : prier la Directrice générale de continuer de s'inspirer des recommandations formulées par le Conseil d'administration de l'ISU et fixer la session à laquelle sera présenté le prochain rapport du Conseil d'administration de l'ISU.		
8	Rapports du Commissaire aux comptes		
	Rapport de la Directrice générale sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes sur les audits déjà effectués	Article 12.10 du Règlement financier 182 EX/Déc., 39	184 EX/8 Partie I 184 EX/INF.8

Point	Titre	Référence	Document
8 (suite)	Rapport d'audit sur la phase finale des travaux de rénovation du site Fontenoy au Siège de l'UNESCO	181 EX/Déc., 42	184 EX/8 Partie II
	Rapport d'audit sur le Centre UNESCO du patrimoine mondial (WHC)	Article 12.4 du Règlement financier	184 EX/8 Partie III et Corr.
	Rapport d'audit sur la gestion du Programme d'éducation pour les situations d'urgence et de reconstruction (PEER) de l'UNESCO	Article 12.4 du Règlement financier	184 EX/8 Partie IV
	Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion du Bureau de Brasilia depuis les derniers audits	179 EX/Déc., 31 (IV)	184 EX/8 Partie V

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

Éducation

9	<p>Université des Nations Unies (UNU) : rapport du Conseil de l'Université et observations de la Directrice générale à ce sujet</p> <p>La Directrice générale présente un rapport du Conseil de l'UNU sur les activités de l'Université en 2008-2009 et fait part de ses observations à ce sujet.</p> <p>Décision proposée : souligner la nécessité d'une collaboration durable entre l'UNESCO et l'UNU et inviter l'UNU à poursuivre la mise en œuvre du jumelage des instituts.</p>	129 EX/Déc., 5.2.1	184 EX/9
10	<p>Effet de la crise financière et économique actuelle sur les efforts fournis par les pays en développement pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT)</p> <p>La Directrice générale présente un rapport sur l'effet de la crise financière et économique actuelle sur les efforts fournis par les pays en développement pour atteindre les objectifs de l'EPT.</p> <p>Décision proposée : engager les partenaires du développement à honorer les engagements qu'ils ont pris pour augmenter le financement en faveur de l'EPT et prier la Directrice générale d'inclure, dans les rapports d'activité qu'elle présentera à la 185^e session, un rapport actualisé sur l'effet de la crise.</p>	181 EX/Déc., 57	184 EX/10
11	Mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) : stratégie pour la seconde moitié de la Décennie et rapport à mi-parcours	177 EX/Déc., 9 182 EX/Déc., 8 35 C/Rés., 13	184 EX/11

Point	Titre	Référence	Document
11 (suite)	<p>La Directrice générale présente la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) et donne des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décennie.</p> <p>Décision proposée : inviter les États membres à prendre une part active à la DEDD et demander à la Directrice générale de rechercher des ressources extrabudgétaires, de présenter la stratégie à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 65^e session et de rendre compte, dans les rapports d'activité qu'elle présentera aux 187^e et 192^e sessions du Conseil exécutif, des progrès réalisés à cet égard.</p> <p>Culture</p>		
12	<p>Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 182 EX/15</p> <p>Ce document informe le Conseil exécutif des progrès réalisés en ce qui concerne la contribution de l'UNESCO à la préservation du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem, y compris le Plan d'action pour la sauvegarde de ce patrimoine.</p> <p>Un addendum sera publié avant la 184^e session du Conseil exécutif, afin d'informer les membres du Conseil des faits récents relatifs à cette question. Cet addendum contiendra également un projet de décision.</p> <p>Communication et information</p>	182 EX/Déc., 15 35 C/Rés., 49	184 EX/12 184 EX/INF.12 <i>(Document présenté par l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Koweït, le Maroc et la Tunisie)</i>
13	<p>Les technologies de l'information et de la communication au service du développement durable : suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)</p> <p>La Directrice générale rend compte des progrès accomplis par l'UNESCO dans la mise en œuvre des grandes orientations pertinentes du Sommet mondial sur la société de l'information, y compris les mesures prises par l'Organisation pour réduire l'actuelle fracture numérique.</p>	181 EX/Déc., 55	184 EX/13

Point	Titre	Référence	Document
13 (suite)	<p>Décision proposée : inscrire à l'ordre du jour provisoire de la 186^e session un point relatif à l'examen des éléments du Projet de programme et de budget (36 C/5) se rapportant au Sommet, intitulé : « Horizon 2015 : renforcement du suivi et de la mise en œuvre du Sommet mondial sur la société de l'information ».</p>		
	<p>Activités intersectorielles</p>		
14	<p>Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié : propositions concrètes pour la mise en œuvre de programmes interdisciplinaires et intersectoriels articulés sur l'œuvre de ces trois auteurs</p>	35 C/Rés., 46	184 EX/14 et Add.
	<p>Ce document est présenté en application de la décision 180 EX/58 et de la résolution 35 C/46, qui approuve le lancement du programme Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié, en 2010-2011 et son intégration à la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 dans un cadre opérationnel interdisciplinaire adapté à une action durable et invite la Directrice générale à présenter à la 184^e session du Conseil exécutif des propositions concrètes pour la mise en œuvre de programmes interdisciplinaires et intersectoriels articulés sur l'œuvre de ces trois auteurs.</p>		
15	<p>Rapport de la Directrice générale sur l'action de l'UNESCO en matière de culture de la paix</p> <p>La Directrice générale rend compte des activités menées par l'UNESCO en vue de mettre en œuvre le Programme d'action sur une culture de la paix adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 53/243 ; elle fournit des informations actualisées sur l'élaboration du projet de rapport de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la dernière phase de mise en œuvre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), y compris la contribution de l'UNESCO à cet égard ; elle présente en outre, dans un addendum au document, une liste indicative de propositions concernant l'action de l'UNESCO en matière de culture de la paix qui cadrent avec la Déclaration et le Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix (résolution 53/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies).</p>	35 C/Rés., 108	<p>184 EX/15 et Corr. et Add. 184 EX/INF.9 <i>(Document présenté par le Congo, Cuba, El Salvador, la France, le Guatemala, l'Inde, le Koweït, le Maroc, le Sénégal, la Tunisie et la République bolivarienne du Venezuela – Réflexions pour un programme d'action sur une culture de la paix)</i></p>

Point	Titre	Référence	Document
15 (suite)	<p>Décision proposée : prier la Directrice générale de préparer, en consultation avec les États membres, une rencontre pour marquer la fin de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) ; demander à la Directrice générale de consulter tous les États membres, les instituts de l'UNESCO de catégorie 1 et les centres et instituts concernés de catégorie 2, ainsi que les ONG qui entretiennent des relations opérationnelles avec l'UNESCO, afin de formuler des propositions en vue de l'élaboration d'un programme d'action interdisciplinaire et intersectoriel pour une culture de la paix et de documents d'information pertinents à ce sujet, à inclure dans tous les documents et questionnaires appropriés et à prendre en considération lors des consultations régionales en vue de la préparation du Projet de programme et de budget de l'Organisation pour 2012-2013 (36 C/5), puis de rendre compte des résultats de ces consultations au Conseil exécutif à sa 185^e session, lorsqu'elle présentera ses propositions préliminaires relatives au Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5).</p>		
	<p>Instituts et centres</p>		
16 ¹	<p>Rapport de la Directrice générale sur les études de faisabilité concernant la création d'instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO</p>	35 C/Rés., 103	
	<p>Proposition concernant l'établissement à Kinshasa (République démocratique du Congo) d'un centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</p>	35 C/Rés., 38	184 EX/16
	<p>MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION</p>		
17	<p>Réduction des coûts de fonctionnement de la Conférence générale et du Conseil exécutif</p> <p>Conformément à la demande des organes directeurs, la Directrice générale donne de informations sur cette question et sur les efforts fournis en ce sens par le Secrétariat. Aucune décision n'est proposée.</p>	182 EX/Déc., 21 35 C/Rés., 106	184 EX/17

¹ Le sous-point 16 (Partie II) « Proposition concernant la création d'un centre sur le développement durable des territoires de montagne, à l'Institut des mines et de métallurgie du Nord-Caucase de l'Université d'État d'Ossétie du Nord, à Vladikavkaz, République d'Ossétie du Nord-Alanie (Fédération de Russie) » a été reporté à la 185^e session.

Point	Titre	Référence	Document
QUESTIONS RELATIVES AUX NORMES, STATUTS ET RÈGLEMENTS			
18	Examen des communications transmises au Comité sur les conventions et recommandations en exécution de la décision 104 EX/3.3, et rapport du Comité à ce sujet	104 EX/Déc., 3.3	184 EX/CR/HR et Addenda 184 EX/CR/2
	Conformément à sa décision 104 EX/3.3 adoptée en 1978, qui définit la procédure pour l'examen des communications reçues par l'Organisation et relatives à des cas et des questions concernant l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, le Conseil est invité à examiner, en séance privée, le rapport du Comité CR à ce sujet.		
	184 EX/CR/2. Le Secrétariat a procédé à la mise à jour bisannuelle du document d'information sur les procédures pour l'examen des rapports des États membres sur l'application des instruments normatifs de l'UNESCO ainsi que celles sur l'examen des communications concernant l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, y compris la pratique procédurale et les informations statistiques sur la procédure 104 EX/3.3.		
19	Examen des méthodes de travail du Comité sur les conventions et recommandations dans le cadre de la décision 104 EX/3.3	182 EX/Déc., 30	
	Propositions des États membres visant à mieux faire connaître la procédure 104		184 EX/19 Partie I
	Comparaison de la procédure du Comité sur les conventions et recommandations avec celles des organes onusiens concernant les droits de l'homme		184 EX/19 Partie II
	À l'occasion de la 182 ^e session du Conseil exécutif, le Comité CR a décidé de poursuivre, à la présente session, l'examen de ses méthodes de travail concernant la procédure 104. En application de la décision 182 EX/30, les membres du Comité CR ont été invités à soumettre leurs propositions en vue d'accroître la visibilité de la procédure dans toutes les régions et le Secrétariat a été prié d'actualiser, à la lumière des dernières évolutions au sein des Nations Unies en matière de droits de l'homme, l'étude réalisée par le Secrétariat en 2003 qui contient une comparaison de la procédure du Comité CR avec celles des organes onusiens concernant les droits de l'homme.		

Point	Titre	Référence	Document
19 (suite)	Décision proposée : inviter le Conseil exécutif à se prononcer sur toute proposition que le Comité lui soumettra sur ce point.		
20	<p>Suivi de l'application des instruments normatifs de l'UNESCO</p> <p>Conformément à la décision 182 EX/31, le présent document contient un rapport global sur les 3 conventions et les 11 recommandations dont le CR est chargé d'assurer le suivi, en particulier sur la situation au regard de la ratification des conventions et sur les premiers obstacles rencontrés par les États membres dans le processus de ratification de ces conventions ainsi qu'un bilan précis des difficultés rencontrées au regard de la mise en œuvre et du suivi de ces instruments.</p> <p>Décision proposée : prier la Directrice générale de veiller à la mise en œuvre par les secteurs de programme des nouvelles procédures adoptées par le Conseil exécutif, à sa 177^e session, concernant l'application des 3 conventions et 11 recommandations dont le CR est chargé d'assurer le suivi.</p>	182 EX/Déc., 31	184 EX/20
21	<p>Rapport de la Directrice générale, y compris un état financier, sur la gestion et l'administration du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) en vue de la révision de ses Statuts</p> <p>La Directrice générale présente à la 184^e session du Conseil exécutif un rapport détaillé, y compris un état financier, sur la gestion et l'administration du FIPC (document 184 EX/INF.6) ainsi que les amendements aux Statuts du Fonds (document 184 EX/21).</p> <p>Décision requise : au nom de la Conférence générale, approuver les amendements aux Statuts du Fonds international pour la promotion de la culture.</p>	182 EX/Déc., 33 35 C/Rés., 48	184 EX/21 184 EX/INF.6
22	<p>Mise en œuvre de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales</p> <p>Afin de permettre au Conseil exécutif de poursuivre l'examen approfondi de la mise en œuvre de la Recommandation de 1974, ce document reproduit les informations présentées à la 182^e session du Conseil.</p>	182 EX/Déc., 35	184 EX/22

Point	Titre	Référence	Document
23	Rapport de la dixième réunion du Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation	171 EX/Déc., 27 181 EX/Déc., 28	184 EX/23
	<p>Le Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) soumet le rapport de sa dixième réunion, dont le thème était : « Multilinguisme, langue maternelle et droit à l'éducation ».</p> <p>Décision proposée : prier la Directrice générale d'étudier les recommandations concernant la suite à donner, inviter le Groupe conjoint d'experts à poursuivre ses consultations sur le suivi du droit à l'éducation et à faire rapport au Conseil à sa 186^e session.</p>		
24 ²	Point non attribué		
25	Examen du projet de principes directeurs pour l'établissement des rapports des États membres sur l'application de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)	182 EX/Déc., 31	184 EX/25
	<p>Les membres du Comité sur les Conventions et recommandations ont souhaité que, dans le cadre de l'application des nouvelles procédures mises en place pour le suivi de l'application de la Convention de 1970, il soit établi un modèle de principes directeurs sous la forme d'un cadre souple et que ce modèle s'applique à cette Convention. Les principes directeurs présentés dans le document sont destinés, une fois adoptés par le Conseil, à être adressés aux autorités nationales afin de les aider à mieux informer l'UNESCO sur le suivi et l'application effective de cet instrument.</p> <p>Décision proposée : la Directrice générale est priée de demander aux États membres de soumettre des rapports sur l'application de la Convention de 1970 et d'en présenter un résumé à la 187^e session du Conseil, en vue de la transmission à la 36^e session de la Conférence générale.</p>		

² Le point 24 « Révision des Statuts de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) » a été reporté par la Directrice générale à la 186^e session.

Point	Titre	Référence	Document
QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES			
26	<p>Rapport de la Directrice générale sur la situation budgétaire de l'Organisation en 2008-2009 (34 C/5) à la clôture des comptes (non audités) au 31 décembre 2009, ajustements budgétaires qui découlent des dons et des contributions spéciales reçus et tableau de bord de l'exécution du programme en 2008-2009 (n° 45) à partir des comptes clos (non audités)</p> <p>Ce document comporte trois parties : la situation budgétaire de l'Organisation au regard du budget ordinaire pour 2008-2009 (34 C/5) à la clôture des comptes (non audités) ; les ajustements des crédits approuvés pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus, conformément à la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009 (résolution 34 C/93, paragraphe 3.A (b)) ; le Tableau de bord de l'exécution du programme en 2008-2009 à partir des comptes clos non audités relatifs au Programme ordinaire et aux fonds extrabudgétaires.</p> <p>Décision proposée : prendre note des crédits additionnels reçus et de la situation budgétaire de l'Organisation au regard du budget ordinaire pour 2008-2009 (34 C/5) à la clôture des comptes au 31 décembre 2009.</p>	<p>34 C/Rés., 93 166 EX/Déc., 5.2 <i>(Coûts de fonctionnement du Conseil exécutif pendant l'année précédente ventilés par poste de dépense et coûts de fonctionnement de la Conférence générale)</i></p>	<p>184 EX/26 184 EX/INF.14 <i>(Données budgétaires concernant les neuf plates-formes intersectorielles thématiques mises en œuvre en 2008-2009)</i></p>
27	<p>Service d'évaluation et d'audit (IOS) : rapport annuel 2009</p> <p>Le rapport annuel 2009 d'IOS décrit les stratégies et activités du Service et récapitule les principales conclusions, recommandations et mesures prises dans le cadre des fonctions d'audit interne, d'évaluation et d'investigation.</p>	164 EX/Déc., 6.10	184 EX/27
28	<p>Rapport de la Directrice générale, en coopération avec le Comité du Siège, sur la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'UNESCO</p> <p>La Directrice générale fait rapport sur la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'UNESCO et le suivi du Plan de rénovation, donne des informations sur le Plan directeur relatif à la conservation du patrimoine immobilier de l'UNESCO (Capital Master Plan) ainsi que sur le plan à moyen terme sur la sécurité, qui figure dans un addendum ainsi que l'a demandé le Comité du Siège à sa 173^e session (25 février 2010).</p>	182 EX/Déc., 44	<p>184 EX/28 et Add. 184 EX/FA/2 Parties I et II</p>

Point	Titre	Référence	Document
28 (suite)	<p>Décision proposée : prendre note de la stratégie proposée pour amorcer le Plan directeur relatif à la conservation du patrimoine immobilier de l'UNESCO (Capital Master Plan), du plan à moyen terme révisé sur la sécurité, ainsi que de l'intention de la Directrice générale de présenter au Conseil, à sa 185^e session, des prévisions supplémentaires concernant le financement des futures phases du plan à moyen terme sur la sécurité.</p>		
	<p>RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES</p>		
29	<p>Relations avec les organisations internationales non gouvernementales, les fondations et institutions similaires</p> <p>Dans le cadre de la poursuite du processus de revitalisation et de renforcement du rôle du Comité sur les ONG, l'ordre du jour de la session de deux jours du Comité comprend une table ronde sur les thèmes « La violence chez les jeunes » et « La violence à l'égard des femmes » ; des présentations, par les ONG, de leurs activités et d'exemples concrets de coopération avec l'UNESCO ; et l'examen de questions procédurales concernant les admissions, reclassements et renouvellements des relations officielles d'ONG et de fondations. Ce document fournit en outre des informations sur d'autres questions relatives à la coopération avec les ONG.</p> <p>Décision proposée : inviter à admettre 2 ONG aux relations formelles de consultation, et à prendre note des décisions de la Directrice générale concernant l'admission de 17 ONG aux relations opérationnelles et le renouvellement des relations officielles avec 5 fondations.</p>	<p>Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (sections I.1 ; IV.4.1 ; VI.1 et VI.2) et les fondations et d'autres institutions similaires (article II.3) 174 EX/Déc., 31 183 EX/Déc., 13</p>	<p>184 EX/29 184 EX/ONG/2 184 EX/ONG/3</p>
	<p>QUESTIONS GÉNÉRALES</p>		
30	<p>Application de la résolution 35 C/75 et de la décision 182 EX/54 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés</p> <p>Ce document est soumis conformément à la résolution 35 C/75 et à la décision 182 EX/54. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO, depuis la 182^e session du Conseil exécutif, en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé. La Directrice générale compte faire publier un addendum à ce document avant la 184^e session du Conseil.</p>	<p>35 C/Rés., 75 182 EX/Déc., 54</p>	<p>184 EX/30</p>

Point	Titre	Référence	Document
31	<p>Rapport de la Directrice générale sur la reconstruction et le développement de Gaza : Application de la décision 182 EX/55</p>	182 EX/Déc., 55	184 EX/31 et Corr.
	<p>Ce document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 182^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide à la reconstruction et au développement dans la bande de Gaza. La Directrice générale compte faire publier un addendum à ce document avant la 184^e session du Conseil.</p>		
32	<p>Dates de la 185^e session et liste provisoire des questions que le Conseil aura à traiter à sa 185^e session</p>	<p>Article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif 103 EX/Déc., 3.2.1</p>	<p>184 EX/INF.4 184 EX/INF.5</p>
POINTS SUPPLÉMENTAIRES			
33	<p>Rapport de la Directrice générale sur la réponse post-séisme de l'UNESCO en Haïti</p>	182 EX/Déc., 65	184 EX/33 et Corr.
	<p>La Directrice générale rend compte des actions menées par l'UNESCO en faveur d'Haïti suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010, dans les domaines de compétence de l'Organisation.</p>		
	<p>Décision proposée : inviter la Directrice générale à lui présenter un rapport d'étape à sa 185^e session et approuver les Statuts en vue de la création d'un comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel haïtien, annexés à la décision.</p>		
34	<p>Composition du Groupe d'experts des questions financières et administratives (FA/EG) du Conseil exécutif</p>	<p>Point proposé par l'Argentine</p>	184 EX/34
35	<p>Modification des Statuts du Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence</p>	<p>Point proposé par la Directrice générale</p>	184 EX/35
	<p>Afin d'encourager un plus grand nombre de candidatures de la part de la société civile, ainsi que l'a recommandé le jury international, il est proposé des amendements à l'article 6 des Statuts du Prix, compte tenu du fait qu'ils s'écartent du modèle standard.</p>		
	<p>Décision proposée : approuver la version amendée des Statuts du Prix. Le Règlement financier, aligné sur le modèle standard, est joint en annexe pour information seulement. Le Prix respecte pleinement le principe d'autofinancement.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
36	Développement d'une éducation moderne, de qualité et inclusive	Point proposé par, l'Indonésie, la Malaisie et le Pakistan	184 EX/36
37	Les deux sites palestiniens d'Al-Haram Al-Ibrahimi/Tombeau des Patriarches à Al-Khalil/Hébron et de la Mosquée Bilal Bin Rabah/Tombe de Rachel à Bethléem	Point proposé par l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Koweït, le Maroc, la République arabe syrienne et la Tunisie	184 EX/37

Annexe

5 ³	Rapport de la Directrice générale sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures	169 EX/Déc., 4.3 et 175 EX/Déc., 23	184 EX/5 et Addenda 184 EX/INF.7
	<i>I. Préparation du Programme et budget pour 2012-2013 (36 C/5)</i>	169 EX/Déc., 4.1	
	<i>II. Progrès réalisés s'agissant de revoir et réviser le Règlement d'administration financière compte tenu de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)</i>	Article 15.2 du Règlement financier 181 EX/Déc., 36 182 EX/Déc., 45	
	<i>III. Suivi de la mise en œuvre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2007)</i>	181 EX/Déc., 49	
	<i>IV. Mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 182 EX/5 (II) relative à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem</i>	182 EX/Déc., 5 (II) 35 C/Rés., 49	184 EX/5
	<i>V. Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de collecte de ressources pour le Programme/Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation</i>	182 EX/Déc., 5 (III)	
	<i>Document INF. soumis par l'Inde : Compte rendu de la Table ronde sur le thème « Coopération Sud-Sud/financement dans le domaine de l'éducation : défis et opportunités ».</i>		184 EX/INF.7
	<i>VI. L'UNESCO et le projet Université des Nations Unies/Éducation en vue du développement durable en Afrique</i>	182 EX/Déc., 11	
	<i>VII. État d'avancement de la proposition concernant la création à Reykjavik (Islande) d'un centre international des langues, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	182 EX/Déc., 20 (IX)	
	<i>VIII. Application des mesures destinées à renforcer l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)</i>	182 EX/Déc., 63	

³ Le sous-point intitulé « Rapport d'étape sur les activités de publication de l'UNESCO et Plan de publication et de diffusion pour 2010-2011, accompagnés d'informations sur les recettes provenant de la vente des publications et sur le Courrier de l'UNESCO » est traité dans le document 184 EX/6 Partie V.

5 (suite)	<i>IX. L'UNESCO et l'action mondiale pour faire face au changement climatique</i>	35 C/Rés., 33	
	<i>X. Plan de travail visant à améliorer la représentation géographique du personnel du Secrétariat</i>	35 C/Rés., 93	184 EX/5 Add.4
	<i>XI. Résultats de l'étude sur la Caisse d'assurance-maladie</i>	35 C/Rés., 95 34 C/Rés., 73 180 EX/Déc., 35	184 EX/5 et Add.3
	<i>XII. Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011 : renforcement des programmes prioritaires</i>	182 EX/Déc., 21 35 C/Rés., 106	184 EX/5 Add.
	<i>XIII. État d'avancement du programme d'aide global pour la reconstruction du Liban</i>	181 EX/Déc., 48	184 EX/5 Add.2
6 ⁴	Rapports de la Directrice générale sur d'autres points spécifiques		
	Rapport annuel (2009) de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) : rapport de la Directrice générale	114 EX/Déc., 8.5 22 C/Rés., 37 181 EX/Déc., 37	184 EX/6 Partie I et Addenda
	Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO	124 EX/Déc., 6.1 167 EX/Déc., 4.2	184 EX/6 Partie II
	Rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant l'UNESCO et état de la mise en œuvre des recommandations des rapports du CCI approuvées/acceptées	129 EX/Déc., 3.3.1 169 EX/Déc., 7.2	184 EX/6 Partie III
	Conformément à l'article 11 du Statut du Corps commun d'inspection (CCI), la Directrice générale transmet au Conseil exécutif, pour examen, six nouveaux rapports du CCI. L'annexe du document présente un résumé de l'état de la mise en œuvre des recommandations des précédents rapports du CCI intéressant l'UNESCO ; les détails sont disponibles à l'adresse www.unesco.org/ios .		
	L'emploi de contrats de consultants individuels et de contrats d'honoraires par le Secrétariat	171 EX/Déc., 35 181 EX/Déc., 40	184 EX/6 Partie IV et Corr.

⁴ Le rapport de la Directrice générale sur les engagements non provisionnés afférents à des prestations dues aux membres du personnel a été intégré dans la partie intitulée « *Résultats de l'étude sur la Caisse d'assurance-maladie* » (184 EX/5).

6 (suite)	Rapport d'étape sur les activités de publication de l'UNESCO et Plan de publication et de diffusion pour 2010-2011, accompagnés d'informations sur les recettes provenant de la vente des publications et sur le Courrier de l'UNESCO	179 EX/Déc., 31 (I) 181 EX/Déc., 39	184 EX/6 Partie V et Corr.
	Ce document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes sur les activités de publication de l'UNESCO et présente les résultats du Plan de publication et de diffusion 2008-2009, ainsi que le nouveau plan pour 2010-2011. Il contient des informations sur les recettes provenant de la vente des publications et sur les partenariats pour le Courrier de l'UNESCO.		
	Évaluations achevées au cours de l'exercice 2008-2009	34 C/5 182 EX/Déc., 24	184 EX/6 Partie VI et Add.
	<i>Stratégie de mise en œuvre de la mobilité géographique</i>	181 EX/Déc., 6	184 EX/6 Partie VII
	Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies : contribution de l'UNESCO	181 EX/Déc., 55	184 EX/6 Partie VIII
	Ce document vise à informer le Conseil des activités entreprises par l'UNESCO dans le domaine de la communication pour le développement, ainsi que de la participation de l'Organisation à la mise en œuvre des résolutions 50/130 et 51/172 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il rend compte de la contribution prévue de l'UNESCO au rapport biennal intitulé « Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies », soumis par la Directrice générale au Secrétaire général de l'ONU pour être transmis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 66 ^e session avec les contributions des différents programmes, fonds et organismes des Nations Unies.		